

Nombre de conseillers

en exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille vingt,

Le trente et un du mois de janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Robert FARGEOT** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2020

Présents : MM. FARGEOT, AUGÉIX, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, BARRAUD, JAVANAUD, LESPINAS, MARTIAL, PUYRIGAUD

Absent : /

Monsieur Sylvain JAVANAUD a été élu secrétaire.

Projet Adressage

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres. En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ligériens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

M. le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis établis par la Poste, en fonction des prestations réalisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et à l'unanimité

☞ **DECIDE** de retenir l'offre ADN V2 présenté par La Poste comprenant le rapport méthodologique, l'audit et conseil, la réalisation du plan d'adressage, la fin de prestation et l'accompagnement pour un montant de 4 500.00 € HT soit 5 400 TTC.

☞ **CHARGE** M. le Maire de demander les subventions éventuelles

☞ **CHARGE** et **DONNE** signature à M. le Maire pour gérer ce dossier

Le Maire,



Le Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal

